



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 14/04/2025

**OBJET : Affectation de résultats sur le BP 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation : 01/04/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET,

Absents excusés : Karim MOYENIN OUARDI, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHERICI

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Alexis VERMOREL donne pouvoir à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au regard de l'exécution du compte administratif 2024, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat sur le budget primitif 2025.

030/2025

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 069-216900092-20250414-030\_2025-AR



## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité des votants

1°) **DECIDE** de l'affectation de résultat 2024 suivante sur le budget 2025 :

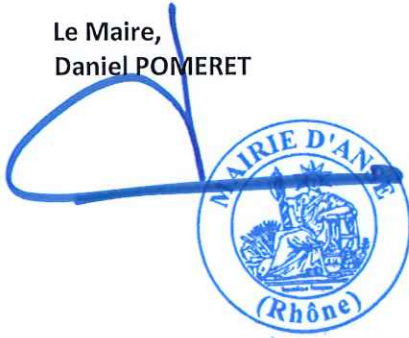
Affectation de l'excédent de fonctionnement (3 105 730.48€) :

- 1 000 000.00€ au compte 1068
- 2 105 730.48€ au 002

Affectation de l'excédent d'investissement (1 669 000,59€) au 001

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND